



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRESSERONS

DU 1^{ER} FEVRIER 2021 - N° 7

L'an Deux Mille Vingt et Un, le premier février à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LERMINE, Maire.

Etaient présents : Patrick LERMINE, Marie-Françoise CAUMONT, Denis LEVIONNOIS, Anne LY, Françoise BEZIER, Thierry BOUCHE, Alain GAUTIER, Valérie DUVAL, Véronique CARETTE-LELIEVRE, Laurence AUGIER, Eric LANLLIER, Rachel FILLIATRE, Loïc PIERRE-BOITARD, Baptiste JAMET

Absent excusé : Bertrand LARSONNEUR

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance monsieur Eric LANLLIER.

Patrick LERMINE propose de rajouter à l'ordre du jour, le vote de délibération relative à la dématérialisation des déclarations d'hébergements touristiques avec Déclaloc. **Accord à l'unanimité.**

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : ACQUISITION D'UN VELO ELECTRIQUE

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique et en lien avec l'élaboration d'un schéma des mobilités actives, la communauté de communes Cœur de Nacre souhaite favoriser le pratique du vélo en proposant une offre de location de vélos électriques de longue durée sur le territoire.

La communauté de communes souhaite également recenser les besoins en vélos électriques des communes membres afin de réaliser une commande groupée d'acquisition de vélos à assistance électriques. Un soutien financier de l'Etat, la Région Normandie et le SDEC est sollicité.

Les élus se questionnent quant à l'utilité d'une telle acquisition, la problématique de l'entretien, l'assurance. Le coût d'acquisition est estimé à 1500/1600€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A 2 VOIX POUR 4 CONTRE ET 8 ABSTENTIONS**

Ne donne pas suite à cette acquisition.

OBJET : DIAGNOSTIC THERMIQUE SUR BATIMENT COMMUNAL

Un dossier complet d'analyse thermique (Mairie + salle socio-culturelle) réalisé en 2019 est consultable en Mairie. Il est possible de refaire un diagnostic sur la maison des jeunes, afin de mettre en cohérence les modalités de chauffage avec son utilisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le diagnostic sur la maison de jeunes

CHARGE le maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

Arrivée de Thierry LEFORT, Président de CdC Cœur de Nacre.

OBJET : PLUi – INTERVENTION DE MONSIEUR LEFORT

Le PLU de Cresserons a été révisé en 2018. La compétence sera transférée à la CdC Cœur de Nacre à compter du 1^{er} juillet 2021, suite au dernier conseil communautaire et en conformité avec la législation.

Lancement d'un PLU Intercommunal dès la prise de compétence en juillet 2021, délai d'élaboration envisagé : trois ans (fin 2024). Possibilité en cas d'absolue nécessité de procéder à la révision d'un PLU communal parallèlement à l'élaboration du PLUi. Les PLU communaux restent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU intercommunal.

Monsieur Gautier l'interpelle sur l'interdiction de construire en zone agricole.

Monsieur LERMINE rappelle que le PLU est élaboré pour l'évolution de la commune et en fonction de son territoire. Monsieur LEFORT lui indique que ces zones sont à réfléchir au niveau communal et à bon escient. Il faut préserver le territoire agricole et le maraîchage. Il faut des projections et de la cohérence sur les droits à construire.

Une commission pour le PLUi sera créée avec un représentant pour chaque commune.

Denis LEVIONNOIS évoque la lenteur sur le dossier de gestion des problèmes d'inondation de Cresserons. Une concertation avec les propriétaires va être prochainement organisée. Les courriers ont été adressés aux propriétaires, seuls 1/4 des propriétaires de Cresserons ont donné leurs accords pour la concertation. Une DUP sera lancée si aucune solution n'est trouvée à l'issue de cette concertation. Dans le cadre de la loi sur l'eau des subventions peuvent être accordées.

Départ de monsieur Thierry LEFORT.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET D'AMENAGEMENT CENTRE BOURG

La commission travaux a en charge le dossier d'aménagement du Centre Bourg. Un devis pour un relevé topographique avec la société VRD Services pour un montant de 3750€ TTC.

Une projection de coût des travaux a été estimée à 796 385€ HT.

Il est possible de phaser ce projet par secteur. Anne LY demande s'il est possible de solliciter les fonds de concours sur l'ensemble du projet. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative sachant que le fonds sera demandé en fonction du phasage.

Monsieur le Maire rappelle les critères d'attribution de l'APCR par le département. Une réunion avec le conseiller départemental va être programmé pour échanger sur ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

REPORTE la présente demande de subvention à une prochaine séance.

**OBJET : DEMATERIALISATION DES DECLARATIONS D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES :
DECLALOC**

Monsieur le Maire rappelle que préalablement à tout début d'activité de location, un hébergeur touristique doit obligatoirement effectuer une déclaration auprès de la Mairie du lieu de l'habitation concernée, sauf pour les meublés de tourisme qui constituent la résidence principale du loueur (occupation du meublé sur un minimum de 8 mois par an).

Cette information collectée au niveau communal permet d'alimenter l'observatoire du tourisme communautaire et départemental. Elle est également un des leviers d'optimisation de la collecte de la taxe de séjour communautaire. Toutefois, cette formalité administrative est méconnue et négligée par les loueurs qui doivent déclarer leur activité.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette procédure de déclaration, Calvados Attractivité a acquis le service Déclaloc' de la société Nouveaux Territoires. Il permet aux hébergeurs de déclarer en ligne leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes via des formulaires Cerfa dématérialisés. Calvados Attractivité propose ce service mutualisé et gratuit aux communes volontaires de Coeur de Nacre par l'intermédiaire de la Communauté de communes Coeur de Nacre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE d'instituer un traitement dématérialisé des déclarations obligatoires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes sur le territoire communal, d'adhérer au dispositif promu par l'agence départementale Calvados Attractivité, en lien avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre par la signature de la convention de partenariat,

AUTORISE la Communauté de Communes Cœur de Nacre à faire une demande d'ouverture du service Déclaloc', à des fins statistiques et pour alimenter la base de données des déclarants de la taxe de séjour,

AUTORISE Calvados Attractivité à accéder aux informations collectées dans la commune à travers la plateforme Déclaloc', à des fins statistiques,

DIT que les déclarations CERFA papier qui arriveraient en mairie après l'instauration du traitement dématérialisé seront saisies dans l'outil de gestion des dites déclarations,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Mme TOUFFET Eveline a demandé sa mutation pour la commune de Cresserons. Mme DECLERCQ Virginie a demandé une disponibilité pour 4,5 ans. Il est nécessaire de revoir l'organisation du secrétariat.
- ❖ Les horaires de la mairie ont été stabilisés depuis janvier 2021.
- ❖ Anne LY informe le conseil municipal que la compétence « CCAS » pourrait devenir une compétence intercommunale à moyen terme.
- ❖ Prochaine réunion : Commission scolaire le 10/02, Commission associations le 15/02, Commission finances le 18/02 à 18h30, Commission travaux le 23/02 à 18h45, CCAS le 10/03 à 18h, Conseil Municipal le 16/03 à 19h et le 01/04 (vote du budget)

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H53

Le Secrétaire de séance,
Eric LANLLIER



Monsieur le Maire,
Patrick LERMINE